

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les poissons de la rivière Chaudière dans notre assiette?

Sainte-Marie, 27 mars 2018 – Avec l’ouverture de la pêche dans les prochaines semaines, le COBARIC tient à rassurer les pêcheurs sportifs de son territoire quant à la consommation de leurs prises pêchées dans la rivière Chaudière.

La tragédie de Lac-Mégantic aura affecté la rivière Chaudière à bien des niveaux. De la qualité de l’eau aux écosystèmes, l’ensemble de la rivière aura souffert du déversement d’hydrocarbures. Plus particulièrement, les espèces de poissons présentes auront été affectées à bien des égards. Malformations et problèmes de santé des poissons auront été soulevés par le Comité expert sur la contamination résiduelle par les hydrocarbures pétroliers. Quand est-il toutefois de la contamination de la chair des poissons consommés par l’être humain?

Dans son deuxième rapport de 2014, le Comité expert n’a relevé aucune problématique concernant la contamination de la chair des poissons dans ses analyses. En effet, les teneurs en biphényles polychlorés (BPC), dioxines et furannes mesurées respectent les critères de santé humaine et ne diffèrent pas de ceux retrouvés dans les autres cours d’eau du Québec. Certains contaminants ont dépassé le critère de viabilité pour les poissons, mais ces dépassements ont cependant été observés ailleurs au Québec. Le rapport conclut donc qu’il **n’y a aucun danger à consommer des poissons issus de la pêche sportive dans la rivière Chaudière.**

Le troisième rapport du Comité expert émis en 2016 n’aborde d’ailleurs pas la question de la consommation de poissons de la rivière Chaudière, puisque déjà en 2014 aucune problématique n’a été soulevée. Le COABRIC souligne toutefois l’importance de respecter les critères de consommation mensuelle de poissons émis par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Vous pouvez consulter ces critères au lien suivant : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/guide/localisation.asp> .

Rappelons que le COBARIC a comme mission d’organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l’eau à l’échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il agit auprès des usagers de l’eau du bassin versant de la rivière Chaudière afin de favoriser la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l’eau du territoire.



Pour information :

COBARIC

Téléphone : (418) 389-0476

Télocopieur : (418) 387-7060

Courriel : direction@cobaric.qc.ca

